L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, $40; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $40; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et toute fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ordinaires énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée,
9 juin—1 an Nouvelle Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les tanneurs, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe, Nlle. Orléans.
[illegible] juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SÈCHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov 1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SÈCHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLÉANS

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

Nouvelle-Orléans.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE. CAFÉ.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales sont faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Bost. n, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS,
16 jn 8 Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77, il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No. 106, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement des achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves. 7 juin—1an

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1845.
LE Bureau des Directeurs de cette Institution a, ce jour, déclaré un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le [illegible].
3 sept R. J. PALFREY, Caissier

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle-Orléans, 1 août 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, [illegible] Mathews Esq. ayant donné sa démission, F. N. Wood Esq. a été unanimement élu président.
GEO. C. LAWRASON,
6 août Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
CETTE Compagnie ayant fait des arrangements avec la Compagnie de New York dite "Sun Mutual Insurance Company," sera agent de [illegible] Mathews. Toutes les personnes dont les polices sur le [illegible] ou les rivières, sont ouvert s, sont priées de les présenter pour être transférées au dit que [illegible].
GEORGE C. LAWRASON,
Secrétaire

OFFICIEL.
DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.
Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.
LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane, excepté les coupons échus des Banques [illegible] Nos. 1 et 3, de la Nouvelle-Orléans, sont priés de les présenter pour être revêtus du paiement au Bureau du soussigné, [illegible].
WM. DEBUYS,
Trésorier de l'Etat.
[illegible]

LE CALENDRIER DU JARDINIER,
pour le mois de septembre.
Pour planter—Les betteraves, haricots-hâtifs, haricots de Windsor, artichauts, céleri, chevrettes, feuilles, gros-choux, roquette, échalottes, cresson, moutarde, navets, épinards, lentilles, escaroles, laitue, panais, raves, poischiches, salsifis, transplanter les artichauts, l'oseille, couper les oignons.
Les tomates et les choux du pays peuvent être transplantés dans le courant de ce mois, en prenant tous les soins nécessaires. WM. DINN,
[illegible] sept 11, rue de la Commune

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la nouvelle récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches provenant des meilleurs grainetiers du Nord. WM. DINN,
12 aou 11 Commune

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 4000 yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillements de dames, à savoir:
1000 yardes de Balzorines, couleur forte, d'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.
1500 yardes jaconats de 20 à 25 cents,
1000 yardes do superfine, de 25 à 30 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.
Aussi—A bas prix—De la toile aux prix de $6 50 à 9 50 la pièce, diaprés, toile à drap à bas prix pour clore le stock de la saison actuelle. C. M. SIMPSON,
1 août Encoignure Douane et Chartres

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs américaines ci-après désignées:
20 bar la brandy du Nord, 20 de genièvre
30 barils excellente eau de vie de pêche, de Baltimore,
30 barils vieux whiskey Monongahela, de 8 ans,
30 demi-barils idem, de 8 ans,
35 barils vieux whiskey de Bourbon, 25 do do de Seigle. SMITH BRYAN,
4 août 30 Douane

Grates à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assorties, surpassant en beauté et en bon tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils en ont dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $40.
AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.
Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co,
27 août—2m rue Condé No 22

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident. Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.
Ils ont en magasin tout espèce de lampes à huile, cuillères et écumoires pour sucreries, briques à feu pour aqueduc, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co,
27 août—2m rue Condé No 22

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix aussi ont été réduits.
Ils ont constamment en magasin toute espèce de cuves, tôles que chaudières, fours, fers à repasser, etc. etc.
AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.
S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No 22.
Ou toute espèce d'ordres seront remplis avec promptitude. 27 août—2m

SUCRE de Boston—100 sous raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par
2 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BLANC de Baleine—1000 caisses de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
8 sept 40 Gravier

CIGARES—300 milliers imitation Principe, à vendre par
2 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THÉ—40 caisses par boîtes de 6 à 8 livres, Impérial, Fouchong et Souchong, à vendre par
2 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORNICHONS et Sauces—75 caisses à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
31 juill 5, Front Levée

MOUTARDE—80 caisses moutarde qualité extra, en demi et quarts de boîtes, à vendre par
HARVEY & COOLIDGE,
31 juill 5, Front Levée

THÉ—80 boîtes thé impérial et poudre à canon, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
31 juill 5, Front Levée

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

Les dernières traces de la longue et redoutable crise par laquelle nous avons passé, ont presque entièrement disparu. Les plus lourdes liquidations s'achèvent; le mal se répare; les plaies se ferment; l'oubli du passé ramène l'espérance, et le peuple américain après une halte forcée, reprend sa marche audacieuse dans cette carrière d'entreprise où il a laissé derrière lui les nations les plus avancées. Cette favorable réaction se fait sentir sur presque tous les points:—l'Ouest exploite avec plus de zèle que jamais les richesses de son sol, et l'Est, tout en développant les germes de son industrie, cherche à multiplier ses relations avec la grande vallée du Mississipi, ainsi qu'à accroître par son intelligente initiative son commerce avec les différentes parties du globe. New York, Philadelphie, Boston, rivalisent d'ardeur; ces trois villes la dernière surtout, ne négligent aucun des moyens qui peuvent attirer les affaires.

Boston est sans contredit celle qui a le plus fait dans ces derniers tems; possédant la seule ligne régulière de navires à vapeur qui existe entre ce pays et l'Europe, elle enlève à New-York tout ce qu'elle peut du commerce Européen; elle lui dispute avec plus de succès encore celui des lacs, grâce à cette magnifique ligne de chemin de fer qui court sans interruption de Boston à Buffalo, tandis que la grande route de l'Erie n'est pour ainsi dire qu'à l'état de projet; elle expédie dans toutes les parties de l'Union les produits variés de sa propre industrie et de celle des villes environnantes; elle semble vouloir devenir la métropole commerciale de toute l'Union, comme elle est déjà depuis longtems celle de la Nouvelle Angleterre. Elle aura fort à faire du reste; car New York n'est pas disposée à céder sans combat le sceptre qu'elle tient encore d'une main ferme. New-York est de force à reconquérir en peu d'années l'avance qu'elle a laissé prendre à sa rivale; elle y songe; elle y travaille; et l'impulsion y sera puissante, car l'émulation y est puissamment éveillée.

Philadelphie, dans une direction plus industrielle, guide le nouvel élan de la Pennsylvanie vers une prospérité qu'elle a eu quelque fois le tort de demander aux banques et qu'elle cherche aujourd'hui dans les ressources inépuisables de son sol si fécond en richesses minérales. Elle ne néglige cependant aucune des autres branches de son commerce; elle cherche de nouveaux débouchés, songe à améliorer les communications à l'intérieur, à les augmenter à l'extérieur.

Baltimore marche sur les traces de ces trois grandes villes; elle aussi veut sa part du commerce de l'Ouest; elle aspire au moment où elle pourra compléter la grande artère du chemin de fer de l'Ohio; elle songe aussi à ouvrir avec le Sud des communications régulières afin d'obtenir une portion du patronage qui se répartit surtout entre Boston et New York.

Presque tous les Etats enfin, la vieille Virginie elle-même, secouent l'apathie, suite inévitable des désastres, et songent à reprendre l'œuvre interrompue. Que fait cependant la Nouvelle Orléans? Malgré quelques plaintes qui ne sont guères que l'écho des malheurs passés, malgré quelques catastrophes individuelles, ces trois dernières années ont été grandement favorables à notre ville; et nous n'en voulons d'autre preuve que le développement intérieur qui s'y manifeste. Partout de nouvelles constructions s'y élèvent; des améliorations s'opèrent dans les quartiers essentiellement commerciaux, tandis que d'élégantes maisons, dans les quartiers d'habitation, remplacent de vieilles barraques ou couvrent des terrains vides et sans usage, il y a quelques mois. C'est là un signe non équivoque de prospérité renaissante. Mais tandis que nous songeons à l'intérieur de notre ville, n'oublions nous pas un peu ses relations extérieures? N'avons-nous donc pas de nouvelles communications à ouvrir, soit avec le pays, soit avec l'étranger? Ne faciliterons-nous l'arrivée des produits qui ne naissent pas sur les bords même du Mississipi? Sommes-nous décidés à rester éternellement pour nos relations avec l'Europe les tributaires de Boston et de New York? Ne serait-il pas tems enfin de reprendre avec sagesse, quelques-uns des projets que la prospérité nous avait fait concevoir? Faut-il nous en fier toujours, pour le développement de notre commerce, aux avantages de notre position? Nous ne le devons pas. Nous ne le pouvons pas.

La malle d'hier ne contenait point de journaux de Boston ni de New-York. Les nouvelles du steamer arriveront probablement aujourd'hui.

Il résulte d'une lettre adressée à M. Penn que l'administration générale des Postes à Washington a décidé que la distance entre la Nouvelle-Orléans et Natchez n'est que de 285 milles, et que, par conséquent, les lettres d'une place à l'autre ne sont que de 5 cents.

CHRONIQUE LOCALE.

Malgré l'apparition de la fièvre jaune en ville, ainsi qu'on a pu le voir par l'avis publié par le Bureau de Santé, il y a fort peu de maladies, et la température est excellente.

Francis Cendrier, a été arrêté par la police de la première municipalité, non sans une vive résistance, et conduit au poste, pour avoir fait du tapage de nuit. Hier, au moment où l'on allait l'amener devant le recorder, on s'est aperçu qu'il avait cherché à s'étrangler et on l'a renvoyé à l'hôpital.

—CARTEL FEMININ.—Mary Ann Golding, comparaissait hier devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir envoyé un cartel à une de ses amies, Mary Richardson. Celle-ci, quoique toujours disposée à lutter d'injures, ne goûtait que médiocrement l'idée d'aller échanger des balles à 12 pas, et, par suite, a porté plainte au recorder. La belliqueuse Mary Ann Golding a donc dû donner caution comme quoi elle s'engage à se tenir tranquille.

Un nommé Marshall Chancelor a été arrêté hier soir, dans un *Boarding House* rue Poydras, sous l'accusation d'avoir assassiné un homme dans le Mississipi, en août 1841. Cette arrestation a été faite sur une réquisition du gouverneur du Mississipi, et Chancellor a été remis de suite au shérif, porteur de la réquisition.

ENORMES STEAMERS.—On construit en ce moment à New York, des steamers gigantesques. L'*Oregon* qui est presque prêt aura 310 pieds de long, et jaugera plus de 1,000 tonneaux. Le *Hendrick Hudson*, plus avancé encore, aura 340 pieds de long et jaugera 1,200 tonneaux. Ce steamer aura quinze pieds de plus que le *Great Britain* et doit naviguer sur le Hudson. Enfin on construit un autre steamer, encore innommé, qui jaugera quatorze cents tonneaux, portera 2,500 passagers et 6,000 balles de coton. Il coûtera $140,000.

JOHN T. PICKETT, du Kentucky, a été nommé, par le président, consul des Etats-Unis, aux Iles Turques, en remplacement d'Abraham Morrel, rappelé.

OREGON.—Par le navire *Inez* arrivé à New Bedford, venant des Iles Sandwich, nous avons reçu des nouvelles de l'Orégon. Il y a à Willamette Valley un gouvernement municipal. Le premier maire est M. Geo. Abernethy, autrefois de New Bedford, qui était allé dans l'Orégon en qualité d'économe de la mission méthodiste. On attendait avec beaucoup d'impatience l'imprimerie qu'on a expédiée il y a quelques mois et qui doit être arrivée maintenant. De sorte qu'à l'heure où nous écrivons M. Abernethy remplit probablement la double fonction de Maire de l'Orégon et d'éditeur de "*l'Etoile de l'Ouest.*"

A peine arrivé à *Virginia Springs*, M. Clay a été l'objet de toutes les attentions. On lui a offert un dîner public qu'il a refusé, disant "qu'il ne ferait qu'une courte visite aux eaux et que son seul objet en y venant était de voir quelques vieux amis, probablement pour la dernière fois.

FAILLITE.—Le New York *Sun* mentionne la faillite d'un des principaux maîtres de forges de la Pennsylvanie, Messieurs Bayard. On craint que ce ne soit le signal d'une déconfiture générale dans ce genre d'affaires.

Autre singulière affaire à New York.—Le lundi, 15 de ce mois, on trouva dans une mansarde une femme baignée dans son sang. Son cou était affreusement coupé. Dans le foyer de la chambre voisine on trouva un rasoir tout sanglant et sur le plancher de nombreuses gouttes de sang. Cette femme se nomme Canning, femme de Thomas Canning, âgée d'environ 40 ans et mère de trois ou quatre enfans.

D'abord, on supposa que c'était un suicide commis à la suite de quelque altercation avec son mari. Mais d'après les circonstances que nous venons de rapporter, un assassinat est encore probable. La victime a d'ailleurs déclaré qu'une femme était venue pour voir des chambres, s'était prise de querelle avec elle et avait voulu lui couper le cou. La justice informe.

Nous voyons par les journaux de Cincinnati, que les pluies y ont été si abondantes qu'il y a eu sur plusieurs points de grandes et dommageables inondations. Plusieurs maisons ont beaucoup souffert; l'eau ayant envahi leurs étages inférieurs; des tanneries sont ruinées; des bateaux ont été submergés et le steamer Montgomery a été grandement avarié.

IMPORTATIONS EN 1844 ET 1845.—Un correspondant du *Courier and Enquirer* donne d'avance quelques détails curieux sur les importations:

Pendant l'année qui a fini au 30 juin 1844, les importations se sont élevées à	$70,860,747
Pendant l'année qui a fini au 30 juin 1845, les importations ont atteint	71,762,409
Ce qui donne un excédant absolu de	$975,662

Mais il faut remarquer que sur certains articles, comme sucre, café, etc., il y a eu une diminution de $7,077,765. Ce qui donne sur les autres articles une augmentation de $7,953,427. Cette augmentation porte principalement sur les produits manufacturés de coton, de laine, de lin, sur le fer, l'acier, le blé, etc.

LE STEAMER BANGOR INCENDIÉ.—Le *Boston Atlas* du 15, annonce que le nouveau steamer en fer le *Bangor*, qui avait quitté Boston le samedi soir pour Penobscot, avec 31 passagers et du fret pour environ $20,000, prit feu près des chaudières et fut obligé de s'échouer sur la partie orientale de l'Ile Longue. L'équipage et les passagers se sont tous sauvés avec la plus grande partie de leur bagage—Mais toutes les marchandises et ce qui pouvait brûler du bateau ont été détruits.

ASSASSINAT D'UNE SENTINELLE.—Un régiment de milice dans l'Ohio, était campé militairement pour faire l'exercice habituel de trois jours. Pendant la nuit une des sentinelles fut inquiétée par des tapageurs. L'un d'eux, Nathan Brithan, tenta même de forcer la consigne et fut emprisonné, mais peu après remis en liberté. Nullement corrigé par son arrestation, il revint sur sa première intention, voulut absolument forcer la consigne. Alors, la sentinelle, Truman Allen, le menaça de tirer sur lui s'il persistait. Mais Brithan se précipita sur elle et la poignarda au cœur. Il a été arrêté.

Mariages entre parents—folie.—Le Cincinnati *Herald* contient un article fort élaboré, ayant pour but de prouver que les mariages entre parens tendent toujours à faire dégénérer la race et de plus à produire la folie. Il cite, à l'appui de son opinion, les pays catholiques où ces mariages sont rares, parce qu'ils sont prohibés, comme n'ayant comparativement que peu de cas de folie—tandis que le contraire se manifeste dans les pays protestants où ces mariages sont permis.

"Ainsi, dit-il, en Espagne, la proportion des fous à la proportion totale est de 1 à 7,181, pendant qu'aux Etats-Unis, la proportion est de 1 à 900."

"Une personne écrit du Vermont: "Je suis occupé à préparer un almanach pour 1846. Les calculs astronomiques sont faits par un enfant de neuf ans et demi, du nom de Safford: ses connaissances en mathématiques sont vraiment extraordinaires."
(*Journal de Boston.*)

UN CHEVAL DANS UN PUITS.—A Nantes un cheval de haute taille s'étant, à onze heures du soir, échappé de son écurie, a tout à coup disparu aux yeux du palefrenier, qui essayait vainement de le suivre. Celui-ci, après avoir cherché inutilement aux alentours, après avoir écouté si le sabot retentissant de l'animal lui indiquerait le lieu de sa retraite, s'en revenait tristement vers l'écurie, lorsqu'un hennissement plaintif se fit entendre, puis se répéta à intervalles rapprochés, devenant d'ailleurs de plus en plus lamentable.

Le palfrenier, se mettant sur la trace du déserteur, le trouva finalement dans un puits profond de dix à douze mètres, contre les parois duquel le malheureux cheval s'était placé debout, n'ayant que la tête en dehors de l'eau. L'alarme fut donnée aussitôt aux environs, et des secours ne manquèrent pas d'arriver de toutes parts, malgré l'heure avancée de la nuit. On s'empressa autour du puits, on chercha le moyen de tirer la bête de l'abîme, et à trois ou quatre fois, au moment même où l'on se croyait le plus sûr d'arriver à ce but, des accidens inattendus vinrent rendre inutiles tous les efforts.

Enfin, après sept heures du travail le plus opiniâtre, on est parvenu à le tirer dehors. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le cheval, soumis à une inspection faite avec le plus grand soin, a été reconnu en parfait état, et ayant conservé l'usage de tous ses membres. Deux égratignures seulement ont été signalées sur lui, l'une à l'arrière train, l'autre à l'os frontal.

FEUILLETON.
LE COMTE DE MONTE CHRISTO
PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIÈME PARTIE.

(Pour les deux premières, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 5 février.
Pour la troisième voir l'*Abeille* du 1 août au 11 sept.)

LE TESTAMENT.

Au moment où Barrois sortit, Noirtier regarda Valentine avec cet intérêt malicieux qui annonçait tant de choses. La jeune fille comprit ce regard et Villefort aussi, car son front se rembrunit et son sourcil se fronça.

Il prit un siège, s'installa dans la chambre du paralytique, et attendit.

Noirtier le regardait faire avec une parfaite indifférence; mais du coin de l'œil, il avait ordonné à Valentine de ne point s'inquiéter et de rester aussi.

Trois quarts d'heure après, le domestique rentra avec le notaire.

—Monsieur, dit Villefort après les premières salutations, vous êtes mandé par M. Noirtier de Villefort que voici; une paralysie générale lui a ôté l'usage des membres et de la voix, et nous seuls à grand'peine parvenons à saisir quelques lambeaux de ses pensées.

Noirtier fit de l'œil un appel à Valentine, appel si sérieux et si impératif, qu'elle répondit sur-le-champ:

—Moi, Monsieur, je comprends tout ce que veut dire mon grand père.

—C'est vrai, ajouta Barrois, tout, absolument tout, comme je disais à Monsieur en venant.

—Permettez, Monsieur, et vous aussi, Mademoiselle, dit le notaire s'adressant à Villefort et à Valentine, c'est là un de ces cas où l'officier public ne peut inconsidérément procéder sans assumer une responsabilité dangereuse. La première nécessité, pour qu'un acte soit valable, est que le notaire soit bien convaincu qu'il a fidèlement interprété la volonté de celui qui le dicte. Or je ne puis pas moi-même être sûr de l'approbation ou de l'improbation d'un client qui ne parle pas; et comme l'objet de ses désirs ou de ses répugnances, vu son mutisme, ne peut m'être prouvé clairement, mon ministère est plus qu'inutile et serait illégalement exercé.

Le notaire fit un pas pour se retirer. Un imperceptible sourire de triomphe se dessina sur les lèvres du procureur du Roi.

De son côté, Noirtier regarda Valentine avec une telle expression de douleur, qu'elle se plaça sur le chemin du notaire.

—Monsieur, dit-elle, la langue que je parle avec mon grand-père est une langue qui se peut apprendre facilement; et de même que je le comprends, je puis en quelques minutes vous amener à le comprendre. Que vous faut-il, voyons, Monsieur, pour arriver à la parfaite édification de votre conscience?

—Ce qui est nécessaire pour que nos actes soient valables, Mademoiselle, répondit le notaire; c'est-à-dire la certitude de l'approbation ou de l'improbation. On peut tester malade de corps, mais il faut tester sain d'esprit.

—Eh bien! Monsieur, avec deux signes vous acquerrez cette certitude que mon grand-père n'a jamais mieux joui qu'à cette heure de la plénitude de son intelligence. M. Noirtier, privé de la voix, privé du mouvement, ferme les yeux quand il veut dire oui, et les cligne à plusieurs reprises quand il veut dire non. Vous en savez assez maintenant pour causer avec M. Noirtier; essayez.

Le regard que lança le vieillard à Valentine était si humide de tendresse et de reconnaissance, qu'il fut compris du notaire lui-même.

—Vous avez entendu et compris ce que vient de dire votre petite fille, Monsieur? demanda le notaire.

Noirtier ferma doucement les yeux, et les rouvrit après un instant.

—Et vous approuvez ce qu'elle a dit? c'est-à-dire que les signes indiqués par elle sont bien ceux à l'aide desquels vous faites comprendre votre pensée?

—Oui, fit encore le vieillard.

—C'est vous qui m'avez fait demander?

—Oui.

—Pour faire votre testament?

—Oui.

—Et vous ne voulez pas que je me retire sans avoir fait ce testament?

Le paralytique cligna vivement et à plusieurs reprises des yeux.

—Eh bien! Monsieur, comprenez-vous maintenant, demanda la jeune fille, et votre conscience sera-t-elle en repos?

Mais avant que le notaire n'eût pu répondre, Villefort le tira à part.

—Monsieur, dit-il, croyez-vous qu'un homme puisse supporter impunément un choc physique aussi terrible que celui qu'a éprouvé M. Noirtier de Villefort, sans que le moral ait reçu lui-même une grave atteinte?

—Ce n'est point cela précisément qui m'inquiète, Monsieur, répondit le notaire, mais je me demande comment nous arriverons à deviner les pensées, afin de provoquer les réponses.

—Vous voyez donc que c'est impossible, dit Villefort.

Valentine et le vieillard entendaient cette conversation. Noirtier arrêta son regard si fixe et si ferme sur Valentine, que ce regard appelait évidemment une riposte.

—Monsieur, dit-elle, que cela ne vous inquiète point; si difficile qu'il soit, ou plutôt qu'il vous paraisse de découvrir la pensée de mon grand-père, je vous la révèlerai, moi, de façon à lever tous les doutes à cet égard. Voilà six ans que je suis près de M. Noirtier, et qu'il le dise lui-même, si depuis six ans un seul de ses désirs est resté enseveli dans son cœur faute de pouvoir me le faire comprendre.

—Non, fit le vieillard.

—Essayons donc, dit le notaire; vous acceptez Mademoiselle pour votre interprète?

Le paralytique fit signe que oui.

—Bien; voyons, Monsieur, que désirez-vous de moi, et quel est l'acte que vous désirez faire?

Valentine nomma toutes les lettres de l'alphabet jusqu'à la lettre T.

A cette lettre, l'éloquent coup d'œil de Noirtier l'arrêta.

—C'est la lettre T que Monsieur demande, dit le notaire; la chose est visible.

—Attendez, dit Valentine; puis, se retournant vers son grand-père: Ta.... té....

Le vieillard l'arrêta à la seconde de ces syllabes.

Alors Valentine prit le dictionnaire, et aux yeux du notaire attentif elle feuilleta les pages.

—Testament, dit son doigt, arrêté par le coup d'œil de Noirtier.

—Testament, s'écria le notaire, la chose est visible; Monsieur veut tester.

—Oui, fit Noirtier à plusieurs reprises.

—En effet, réplique-t-il, et plus merveilleux encore serait ce testament; car enfin je ne pense pas que les articles se viennent ranger sur le papier, mot par mot, sans l'intelligente inspiration de ma fille. Or Valentine sera peut-être un peu trop intéressée à ce testament pour être un interprète convenable des obscures volontés de M. Noirtier de Villefort.

—Non, non, non! fit le paralytique.

—Comment! dit M. de Villefort, Valentine n'est point intéressée à votre testament.

—Non, fit Noirtier.

—Monsieur, dit le notaire qui, enchanté de cette épreuve, se promettait de raconter dans le monde les détails de cet épisode pittoresque; Monsieur, rien ne me paraît plus facile maintenant que ce que tout à l'heure je regardais comme une chose impossible, et ce testament sera tout simplement un testament mystique, c'est-à-dire prévu et autorisé par la loi, pourvu qu'il soit lu en face de sept témoins, approuvé par le testateur devant eux, et fermé par le notaire, toujours devant eux. Quant au temps, il durera à peine plus longtemps qu'un testament ordinaire. Il y a d'abord les formules consacrées et qui sont toujours les mêmes, et quant aux détails, la plupart seront fournis par l'état même des affaires du testateur et par vous qui, les ayant gérées, les connaissez. Mais d'ailleurs, pour que cet acte demeure inattaquable, nous allons lui donner l'authenticité la plus complète; l'un de mes confrères me servira d'aide et, contre les habitudes, assistera à la dictée. Etes-vous satisfait, monsieur? continua le notaire, en s'adressant au vieillard.

—Oui, répondit Noirtier, radieux d'être compris.

—Que va-t-il faire? se demanda Villefort à qui sa haute position commandait tant de réserve, et qui d'ailleurs ne pouvait deviner vers quel but tendait son père.

Il se retourna donc pour envoyer chercher le deuxième notaire désigné par le premier; mais Barrois, qui avait tout entendu et qui avait deviné le désir de son maître, était déjà parti.

Alors le procureur du roi fit dire à sa femme de monter.

Au bout d'un quart d'heure, tout le monde était réuni dans la chambre du paralytique, et le second notaire était arrivé.

En peu de mots les deux officiers ministériels furent d'accord. On lut à Noirtier une formule de testament vague, banale; puis, pour commencer pour ainsi dire l'investigation de son intelligence, le premier notaire, se retournant de son côté, lui dit:

—Lorsqu'on fait son testament, monsieur, c'est en faveur de quelqu'un ou au préjudice de quelqu'un.

—Oui, fit Noirtier.

—Avez-vous quelque idée du chiffre auquel se monte votre fortune?

—Oui.

—Je vais vous nommer plusieurs chiffres qui monteront successivement; vous m'arrêterez quand j'aurai atteint celui que vous croirez être le vôtre?

—Oui.

Il y avait dans cet interrogatoire une espèce de solennité; d'ailleurs jamais la lutte de l'intelligence contre la matière n'avait peut être été plus visible; et si ce n'était un sublime, comme nous allions le dire, c'était au moins un curieux spectacle.

On faisait cercle autour de Villefort; le second notaire était assis à une table, tout prêt à écrire; le premier notaire se tenait debout devant lui, et interrogeait.

—Votre fortune dépasse trois cent mille francs, n'est-ce pas? demanda-t-il.

Noirtier fit signe que oui.

—Possédez-vous quatre cent mille francs? demanda le notaire.

Noirtier resta immobile.

—Cinq cent mille?

Même immobilité.

—Six cent mille? sept cent mille? huit cent mille? neuf cent mille?

Noirtier fit signe que oui?

—Vous possédez neuf cent mille francs?

—Oui.

—En immeubles? demanda le notaire.

Noirtier fit signe que non.

—En inscriptions de rentes?

Noirtier fit signe que oui.

—Ces inscriptions sont entre vos mains?

Un coup d'œil adressé à Barrois fit sortir le vieux serviteur qui revint un instant après avec une petite cassette.

—Permettez vous qu'on ouvre cette cassette? demanda le notaire.

Noirtier fit signe que oui.

On ouvrit la cassette et l'on trouva pour neuf cent mille francs d'inscriptions sur le Grand-Livre.

Le premier notaire passa les unes après les autres chaque inscription à son collègue; le compte y était, comme l'avait accusé Noirtier.

—C'est bien cela, dit-il; il est évident que l'intelligence est dans toute sa force et dans toute son étendue.

Puis, se retournant vers le paralytique:

—Donc, lui dit-il, vous possédez neuf cent mille francs de capital, qui, à la façon dont ils sont placés, doivent vous produire quarante mille livres de rentes à peu près?

—Oui, fit Noirtier.

—A qui désirez-vous laisser cette fortune?

—Oh! dit Mme de Villefort, cela n'est point douteux; M. Noirtier aime uniquement sa fille, Mlle Valentine de Villefort; c'est elle qui le soigne depuis six ans; elle a su captiver par ses soins assidus l'affection de son grand père, et je dirai presque sa reconnaissance; il est donc juste qu'elle recueille le prix de son dévouement.

L'œil de Noirtier lança un éclair comme s'il n'était pas dupe de ce faux assentiment donné par Mme de Villefort aux intentions qu'elle lui supposait.

—Est-ce donc à Mlle Valentine de Villefort que vous laissez ces neuf cent mille francs? demanda le notaire, qui croyait n'avoir plus qu'à enregistrer cette clause, mais qui tenait à s'assurer cependant de l'assentiment de Noirtier, et voulait faire constater cet assentiment par tous les témoins de cette étrange scène.

Valentine avait fait un pas en arrière et pleurait, les yeux baissés; le vieillard la regarda un instant avec l'expression d'une profonde tendresse, puis se retournant vers le notaire, il cligna des yeux de la façon la plus significative.

—Non? dit le notaire; comment, ce n'est pas Mlle Valentine de Villefort que vous instituez pour votre légataire universelle?

Noirtier fit signe que non.

—Vous ne vous trompez pas? s'écria le notaire étonné, vous dites bien non?

—Non! répéta Noirtier, non!

Valentine releva la tête; elle était stupéfaite, non pas de son exhérédation, mais d'avoir provoqué le sentiment qui dicte d'ordinaire de pareils actes.

Mais Noirtier la regarda avec une si profonde expression de tendresse, qu'elle s'écria:

—Oh! mon bon père, je le vois bien, ce n'est que votre fortune que vous m'ôtez, mais vous me laissez toujours votre cœur?

—Oh! oui, bien certainement, dirent les yeux du paralytique se fermant avec une expression à laquelle Valentine ne pouvait se tromper.

—Merci! merci! murmura la jeune fille.

Cependant ce refus avait fait naître dans le cœur de Mme de Villefort une espérance inattendue, elle se rapprocha du vieillard.

—Alors c'est donc à votre petit-fils Edouard de Villefort que vous laissez votre fortune, cher monsieur Noirtier? demanda la mère.

Le clignement des yeux fut terrible: il exprimait presque la haine.

—Non, fit le notaire, alors c'est à monsieur votre fils ici présent?

—Non! répliqua le vieillard.

Les deux notaires se regardèrent stupéfaits; Villefort et sa femme se sentaient rougir, l'un de honte, l'autre de dépit.

—Mais que vous avons-nous donc fait, père? dit Valentine; vous ne nous aimez donc plus?

Le regard du vieillard passa rapidement sur son fils, sur sa belle-fille, et s'arrêta sur Valentine avec une expression de profonde tendresse.

—Eh bien! dit-elle, si tu m'aimes, voyons, bon père, tâche d'allier cet amour avec ce que tu fais en ce moment. Tu me connais, tu sais que je n'ai jamais songé à ta fortune: d'ailleurs on dit que suis riche du côté de ma mère, trop riche même; explique-toi donc.

Noirtier fixa son regard ardent sur la main de Valentine.

—Ma main? dit-elle.

—Oui, fit Noirtier.

—Sa main! répétèrent tous les assistans.

—Ah! Messieurs, vous voyez bien que tout est inutile, et que mon pauvre père est fou, dit Villefort.

—Oh! s'écria tout à coup Valentine, je comprends! Mon mariage, n'est-ce pas, bon père?

—Oui, oui, oui, répéta trois fois le paralytique, lançant un éclair à chaque fois que se relevait sa paupière.

—Tu nous en veux pour le mariage, n'est-ce pas?

—Oui.

—Mais c'est absurde! dit Villefort.

—Pardon, Monsieur, dit le notaire, tout cela au contraire est très logique et me fait l'effet de s'enchaîner parfaitement.

—Tu ne veux pas que j'épouse M. Franz d'Epinay?

—Non, je ne veux pas, exprima l'œil du vieillard.

—Et vous déshéritez votre petite-fille, s'écria le notaire, parce qu'elle fait un mariage contre votre gré?

—Oui, répondit Noirtier.

—De sorte que, sans ce mariage, elle serait votre héritière?

—Oui.

Il se fit alors un silence profond autour du vieillard. Les deux notaires se consultaient; Valentine, les mains jointes, regardait son grand-père avec un sourire reconnaissant; Villefort mordait ses lèvres minces; Mme de Villefort ne pouvait réprimer un sentiment joyeux qui, malgré elle, s'épanouissait sur son visage.

—Mais, dit enfin Villefort rompant le premier ce silence, il me semble que je suis seul juge des convenances qui plaident en faveur de cette union. Seul maître de la main de ma fille, je veux qu'elle épouse M. Franz d'Epinay, et elle l'épousera.

Valentine tomba pleurante sur un fauteuil.

—Monsieur, dit le notaire s'adressant au vieillard, que comptez vous faire de votre fortune au cas où Mlle Valentine épouserait M. Franz?

Le vieillard resta immobile.

—Vous comptez en disposer cependant?

—Oui, fit Noirtier.

—En faveur de quelqu'un de votre famille?

—Non.

—En faveur des pauvres, alors?

—Oui.

—Mais, dit le notaire, vous savez que la loi s'oppose à ce que vous dépouilliez entièrement votre fils?

—Oui.

—Vous ne disposerez donc que de la partie que la loi vous autorise à distraire?

Noirtier demeura immobile.

—Vous continuez à vouloir disposer de tout?

—Oui.

—Mais après votre mort on attaquera le testament.

—Non.

—Mon père me connaît, Monsieur, dit M. de Villefort, il sait que sa volonté sera sacrée pour moi; d'ailleurs il comprend que dans ma position je ne puis plaider contre les pauvres.

L'œil de Noirtier exprima le triomphe.

—Que décidez-vous, Monsieur? demanda le notaire à Villefort.

—Rien, Monsieur, c'est une résolution prise dans l'esprit de mon père, et je sais que mon père ne change pas de résolution. Je me résigne donc. Ces neuf cent mille francs sortiront de la famille pour aller enrichir les hôpitaux; mais je ne céderai pas à un caprice de vieillard, et je ferai selon ma conscience.

Et Villefort se retira avec sa femme, laissant son père libre de tester comme il l'entendrait.

Le même jour le testament fut fait; on alla chercher les témoins, il fut approuvé par le vieillard, fermé en leur présence et déposé chez M. Deschamps, le notaire de la famille.

(*La suite incessamment.*)

LA PANACÉE INDIENNE possède toutes les vertus de la Salsepareille, c'est un moyen efficace de neutraliser les mauvais effets du mercure. On la vend chez Comstock & Ramsey, rue Poydras, No. 19. Cette panacée enlève les ulcères causés par le mercure; calme les douleurs dans les os et dissout les glandes et affections sero fuleuses; elle ramollit aussi les muscles. Cette panacée ne guérit pas toutes les maux, mais il est positif qu'elle doit effacer dans tous les cas où le mercure a pu nuire au système.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS
Brick Apalachicola, Gaylord, [illegible], J Alexander
Goel Commerce, Parsons, Bahia de Honduras, capitaine

ARRIVÉS.
Navire Epaminondas, Clark, de Boston.
Navire Yazoo, Wilsey, de New York.
Navire Wabash, Holloway, de New York.
Goel Enterprise, Seward, de la Baie d'Arransas.
Steamer J L Day, Griffin, Mobile.
Steamer Creole, Hair, de Mobile.
Steamer Hard Times, Williams, de Milliken's Bend.
Steamer Ambassador, Brooks, de Vicksburg.
Steam r Brilliant, Hart, de Bayou Sara
Steamer Batesville, Hopkins de Louisville.
Steamer Waverley, Sanger, Attakapas.

MEMORANDA.
La goëlette Enterprise rapporte que le brick des Etats-Unis Lawrence était mouillé en dehors de la baie d'Arransas, et que les goëlettes Mary Wilkes et Ed S Lamden devaient partir sous peu de jours pour la Nlle Orléans.

DÉPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL	D'AMERIQUE
Caledonia, Lott	[illegible]	16 sept
Great Western, Mathews	[illegible]	21 sept
Great Britain, Hosken	30 sept	[illegible]

DERNIÈRES DATES.

Boston	sept 31	[illegible]		sout	3
New York	sept 4	Liverpool		sout	4
Philadelphie	sept 5	Paris		sout	1
Baltimore	sept 3	[illegible]		sout	1
Washington	sept 3	[illegible]		juil	3
Charleston	sept 3	[illegible]		sout	2
[illegible]	sout 16	[illegible]		sout	3
[illegible]	sept 3	Campeche		sout	30

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NOUVELLE-ORLEANS
AVIS est par le présent donné par la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans, à tous ceux que cela concerne, qu'en vertu de la première section d'un acte intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé: acte pour pourvoir au dessèchement et au nettoiement des terres marécageuses et des cyprières situées entre la ville de la Nouvelle Orléans et le lac Pontchartrain," approuvé le 19 mars 1845, et approuvé le 20 mars 1845—Et qu'en vertu d'une résolution passée au bureau des Directeurs dans l'assemblée qu'ils ont tenue le 11 août 1845, la dite Compagnie a commencé et complètera aussitôt que possible le dessèchement de toute cette portion de terre comprise dans les limites ci-après, lesquelles forment la section No. deux: commençant au côté nord ouest des rues Bourbon, St. Marc et Magnolia, courant au centre de la Métairie, et entre le Canal Carondelet, le Bayou St Jean et le canal de la Compagnie de Canal et Banque de la Nouvelle Orléans, conformément au plan fait par H. J. Ranney, ingénieur, à la dite Compagnie, lequel est déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; et d'après l'estimation faite par le dit ingénieur, accompagnant le plan ci-dessus mentionné, le temps requis pour le dessèchement de cette portion de terre sera d'environ quinze mois, et le coût d'environ quatre vingt mille piastres ($80,000.)
Par ordre du Bureau des Directeurs.
RICHARD HAGAN,
Président du Bureau d'Exécution de la Compagnie de Dessèchement
Bureau No. 15, rue Bourbon, entre celles Conti et Douane.
12 sept—12 19 26 3 oct.

A LOUER—Du 1er au 15 octobre prochain, une MAISON de famille, à trois étages, rue Royale No. 164, entre celles St. Louis et Toulouse, et le bureau en brique au rez-de-chaussée, maintenant occupé par M. P. Soulé.
Aussi, les DEUX MAISONS adjoignant, Nos 130 et 132. Egalement à louer, au 1er novembre prochain DEUX MAGASINS, rue de la Nouvelle Levée, près celle Conti, Nos. 16 et 18, actuellement occupés par M. Jos. P. Drake, comme magasins de commission.
Le 1er octobre, le MAGASIN à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle Levée, sous le No 1.
[illegible] des Magasins, entre celles Julia et St. Joseph, un TERRAIN mesurant 64 pieds de face sur 125 pieds de profondeur, avec une maison en bois, sous le No. 20.
AUSSI—A Lafayette, DEUX ISLETS près du chemin à coulisses, avec les Nos 90 et 91. On pourra les prendre à bail pour plusieurs années.
S'adresser pour les conditions à
12 sept—30 ED. SHIFF, 78 rue du Canal.

Drogues et Médecines.
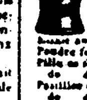
En débarquement du navire Susan Drew, du Havre.
Sirop antiphlogistique de Briant.
do anti goutteux de Boubée.
do pectoral de Lamouroux.
Sel gris de [illegible], véritable.
Poudre ferrugineuse de Quesneville.
Pilules ferrugineuses de Vallée.
do do du docteur Franck.
Pastilles de Vichy.
do de Lactate de Fer [illegible]
Pâte pectorale de Regnauld. Pois à [illegible]
Papier à cautère. Plaques à cautère.
Sondes et bougies en gomme élastique
Bandages divers et modèles [illegible]
Fleurs de camomille, de [illegible], de Tilleul, de [illegible], tiges de Douce amère.
Feuilles de Bourrache, de Hysope
Absinthe, [illegible], Fenouil de Florence,
[illegible], Mousse de Corse
Racine Saponaire, de Angelique, de Turbith, de de Zedoaire, de Valériane
Follicule de Séné. Fleurs de Centaurée.
[illegible] de Digitale, Cresson.
Essence de Rose, do d'Amande amère, de Bergamotte, de Citron, de Néroli, [illegible], de Rhue
Essence d'Anis vert, de Jasmin, Hydrolats de potasse
Sulfate de Fer, de d'Antimoine, de de Soude
Acide Borique, Huile de Foie de Morue.
Balances en cuivre diverses grandeurs.
Capsules à lait en porcelaine doubles cuivre
Flacons bouchés à l'émeri en verre [illegible]
Pots de un à deux onces.

EN MAGASIN.
400 onces quinine française et américaine.
5 caisses chlorure de Labarraque.
4 do acide tartrique.
10 barils tamarin.
1,000 livres moutarde écrasée.
200 do Mannes en larmes, petite et en sorte
300 do Gomme arabique en sorte.
200 do do du bois, choisie.
100 do do de Senegal.
5 caisses arrow root première qualité.
200 livres Cannelle.
4 barils Crème de Tartre. 10 do Alcohol.
do do de Huile palmachristi
10 Estagnons Eau de fleur d'Oranger.
200 livres amandes amères fraîches
4 barils Anis vert
200 livres Anis étoilé. 500 do Camphre, à vendre par
12 sep P. CUSACHS,
Encoignure Condé et St. Philippe

PEINTURES ET HUILES—5 barils huile de lin anglaise; 10 barils essence de thérébenthine; 5 tonneaux peintures assorties, à vendre chez P. CUSACHS,
13 sep Encoignure Condé et St Philippe

SERRURES françaises—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France, a maintenant en magasin un assortiment de serrures françaises en caisses contenant les divers numéros en usage.
LEOPOLD JEANNET,
12 sept 24 St. Louis

ABSINTHE suisse—Absinthe suisse de Yersin et Lecoultre, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
13 sept 24 St. Louis

TOILE à voile de coton, marque Jas. Colt, en débarquement du navire Wabash, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
12 sept 24 rue St. Louis

ARTICLES DIVERS—Toile à voile de Russie de trente pouces; indigo de Guatemala; vin de Bourgogne en caisses "Volnay", vin de Constance; vin de champagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
13 sept 24 rue St. Louis

ETOFFES du pays—100 balles coton à drap, 4x et écru 4x4; 100 balles drap, 4x4; 50 caisses drap de N. Market, 7x8; 35 caisses coton, drap bleu, de Dwight; 10 bal os drills écru 7x8, de Portland; 20 caisses drill bleu indigo; 50 caisses cotonnade Hamilton, épaisse; 30 caisses idem légère; 10 balles Osnaburg 4x4; 10 balles idem 7x8; 10 caisses cotonnade Columbiana à raies et unie; 10 balles idem; 12 caisses kersey, croisé et épais; à caisses jeans de lainicle; 4 de jeans de Kentucky; 20 de Pouchéde plaine, à vendre en magasin par Wm FROST & Co.
11 sept 20, Vieille Levée

TOILE et cordes d'emballage—300 pièces excellente toile, 1000 rouleaux cordes, à vendre en magasin par
11 sept W FROST & Co., 20 Vieille Levée

HUILE—2000 gallons huile de sperme, blanchie et au naturel, pour l'hiver; 300 gallons huile de baleine raffinée, à vendre en magasin par Wm FROST & Co
11 sept 20 Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES, à vendre par
11 sept AUG. MOLIER, 80 St Louis

VERDERIE—16 caisses verdegris en poudre, par, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

BARRIQUES—300 jeux de barriques à mélasse, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

HUILE—3000 gallons, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

CLOUS—200 barillets excellents Clous de Weymouth, dimensions assorties, à vendre en magasin par
11 sept FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

MADERE—24 quarts de barriques madère, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
11 sept 74 Camp

SAVON—300 caisses savon brun No. 1 entre, 50 dito de ménage, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
11 sept 74, Camp

AMIDON—A vendre par
11 sept FOSDICK & BRO, 74 Camp

THÉ—60 caisses et 56 do contenant des boîtes de 12 et 14 livres, thé Young Hyson, 60 demi caisses thé Poucheng et Souchong, à vendre par
11 sept FOSDICK & BROTHER,
74, Camp

PEET & MORTON,
MARCHANDS EN GROS, DE MARCHANDISES SECHES,
10 sept 25, rue des Magasins

CONFISEUR.
ANTOINE ALBÈS a l'honneur de prévenir le public qu'il va ouvrir le dix septembre, un magasin de confiseur rue de la Levée, No. 18, entre les rues Chartres Ebyshes et Marigny. On trouvera chez lui tout ce qui concerne sa partie, aux prix les plus modérés. 30 août—1m

CHARRONAGE.
LE soussigné a de [illegible] et reçoit par tous les navires venant du [illegible], un assortiment complet de roues pour plantations, [illegible], roues, &c., à [illegible] et à bas prix. Toutes les [illegible] de Wm. Wood. Ces articles sont garantis [illegible].
[illegible] JAMES D. DENEGRE,
[illegible] Vieille Levée

A VENDRE du débarquement, par le soussigné:
200 barriques Vin rouge [illegible];
40 do Vinaigre de vin blanc;
40 barils do do.
[illegible]
6 sept CHARLES DUFOUR, 11 Conti

Le Comte de Monte-Christo.

La sixième livraison de ce Roman vient de paraître. Les Editeurs, en commençant cette publication, annonçaient sur la foi du Journal des Débats, qu'elle formerait de cinq à six livraisons, de 35 à 40 pages. Ce calcul s'est trouvé faux. Le COMTE DE MONTE-CHRISTO atteindra, selon toute probabilité, le chiffre de 8 ou 9 livraisons.

En conséquence, les Editeurs ont porté le prix de la souscription à $1 50 pour l'ouvrage complet.

On souscrit au bureau de l'Abeille, chez Victor Hebert, rue de Chartres, et chez J. Lefèbvre, rue Royale.

Librairie de Victor Hébert,
149, rue de Chartres.
MYSTÈRES DE L'INQUISITION et autres Sociétés secrètes d'Espagne, par M. V. Fertiel, ouvrage nouveau illustré par les premiers artistes, un beau volume grand in 8vo. L'ouvrage est complet.
FEU! FEU!—Ouvrage nouveau de Cormenin (Timon.)
FEU: TIMON—Réponse à Feu! Feu!
PAIX! PAIX!—par A. Timon.
LES JÉSUITES—Histoire, Types, Mœurs, Mystères—par Arnould.
CITOYEN TIMON—Vicomte de Cormenin, ex-impérialiste, ex-royaliste, chez ex-radical, ex homme d'esprit, aujourd'hui [illegible].
PARODIE DU JUIF ERRANT—Les 7 premières parties de la parodie du Juif Errant, ouvrage nouveau par MM Chs. Philippon et Louis Huart.
N. B.—L'ouvrage aura 10 parties et sera publié en dix livraisons.
FEE AUX DOUX BAISERS—Contes de l'enfance et de la jeunesse, par Ad Ide Boucher. 1 vol in 8o.
FIN DES MYSTÈRES DE PARIS—Contenant vingt beaux dessins, tirés du roman des Mystères de Paris, par A. Brunner.
En vente chez
12 sept V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Juif Errant Illustré.
LA 8me livraison à 20 à 30 du Juif Errant par E. Sue illustré par Gavarni, sont en vente chez
10 sept V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Publication à bon Marché.
MAGASIN PITTORESQUE,—Année 1845—Les numéros des mois de mai et juin, contenant quatre livraisons chaque, sont présentement en vente à cinq cents la livraison, chez
12 sept V HEBERT, 149 rue de Chartres

REVUE PITTORESQUE.
JOURNAL nouveau, illustré par les premiers artistes, $150 par an.
Les 5me, 6me et 7me livraisons (mois d'avril, mai et juin) viennent d'être reçues par le soussigné
10 sept V. HEBERT, 149 Chartres.

MUSIQUE NOUVELLE—Reçu par le navire Susan Drew, et à vendre à 20 pour cent au-dessous du prix marqué:—
Un grand assortiment de musique, consistant en:
Morceaux pour piano, sur des motifs d'opéras nouveaux,
Quadrilles et valses do do
Airs d'opéras avec accompagnement de piano;
Romances nouvelles de Mlle L. Puget et de Masini;
Mélodies de Schubert;
Musique pour flûte, violon, etc., etc.
10 sept T. E. BENOIT, 74 Chartres.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
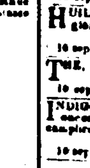
Vous êtes prévenus que la compagnie se réunira en comité général dimanche prochain, 14 du courant, à 10 heures précises demain, chez le premier lieutenant, encoignure St. Pierre et Levée. Cette assemblée a une de la plus haute importance pour l'intérêt de la Compagnie, vous êtes instamment priés de ne pas y manquer.
Par ordre supérieur,
Le Maréchal des Logis Chef,
12 sep JACQUES LEON.

LE soussigné demeurant de l'emploi à un jeune [illegible] de 15 à 20 ans et connaissant la ville. Il est inutile de se présenter s'il n'est pas bien recommandé.
11 sep LOREILHE & Co. rue Royale et Douane

ABSINTHE Suisse de Pernod et FROMAGE de Gruyère, en débarquement et à vendre par
11 sep LOREILHE & Co. rue Royale et Douane

HUILE d'olive—100 paniers et 24 caisses, à vendre par
11 sep LOREILHE & Co. rue Royale et Douane

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—En magasin et à vendre par le soussigné:
150 pièces excellente toile du Kentucky.
300 rouleaux cordes.
10 sept E JOHNS, 118 Poydras

ARTICLES DIVERS—A vendre par le soussigné: 6 caisses vin de Hock très supérieur, des crûs les plus réputés, 100 caisses Sauterne; 50 paniers Champagne, marque Napoléon; 50 paniers huile d'olive, 234 douzaines eau de cologne supérieure; 50 caisses contenant 25 creuches de kirschwasser; 3 quarts de barriques vin de Porto; 2 à 3 milliers anciens cigares de la Havane, des marques les plus réputées, telles que Regalias, Imperiales, Canones Favoritas, Trabucos, Miller, et Domes.
10 sep E JOHNS, 118 Poydras

FRUITS AU JUS—En débarquement du navire Susan Drew et à vendre par le soussigné:
4 caisses fruits au jus en boutteilles et demi bouteilles
10 sep CHS. DUFOUR, 11 Conti

CHAMPAGNE—102 paniers en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, des marques de Marquis, de Loisson et du Comte de Mordeux, à vendre par
JORDY & BRAZIER, 10, rue Conti

COTON Lowell—40 balles 7x8, 10 do 4x4, en débarquement du navire Emily Taylor, à vendre par
Wm FROST & Co 20, Vieille Levée

INDIENNES Merrimack—10 caisses bleues en débarquement du navire Amazon, à vendre par
Wm. FROST & Co. 20 Vieille Levée

BLANC de Baleine—100 caisses New Bedford, assorties de grandeurs, en débarquement du navire Amazon et à vendre par Wm. FROST & Co.
20, Vieille Levée

HUILE de baleine—72 barils épurée, en débarquement du navire Amazon et à vendre par
10 sept Wm FROST & Co., 20 Vieille Levée

HUILE de blanc de baleine—400 gallons d'hiver épurée, à vendre par W F VREDENBURGH & Co
30, Vieille Levée

ROUGE de plomb—40 barillets ass. à vendre par
10 sept W F VREDENBURGH & Co
30, Vieille Levée

ETRILLES—Quelques douzaines à vendre par
10 sept W F VREDENBURGH & Co.
30, Vieille Levée

HUILE de Palme—4 barriques pour savon, à vendre par
10 sept W F VREDENBURGH & Co
30, Vieille Levée

CAMPHRE—300 livres, raffiné, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
30, Vieille Levée

HUILE DE LIN, et thérébenthine—25 barils huile au glaise, 15 barils thérébenthine, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
10 sept 30, Vieille Levée

THÉ, poivre, piment &c., à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
10 sept 30 Vieille Levée

INDIGO, Manne, &c.—30 serons indigo de Caracas, 60 onces quinine de Paw; 7 barriques garance; 4 caisses camphre raffiné, à vendre par
10 sept W F VREDENBURGH & Co.
30 Vieille Levée

TALAMON FRÈRES,
44 rue Chartres
VIENNENT de recevoir par le navire Susan Drew, du Havre:
24 douzaines veaux vernis de Nya,
24 do do cirés grands et petits,
24 do do peines avant pieds,
24 do do tiges,
100 douzaines veste, coton peluchées,
20 do de-queues pour cadets, Escarpins et autres.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
200 barils vin de Porto, 150 barils vin de Madère,
2 pipes vieux Madère,
50 barriques vin de Bordeaux,
20 do de do pour familles,
15 barils vin blanc,
25 barils Monongahela Whiskey,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
200 caisses vin de Bordeaux de différentes qualités,
40 caisses absinthe,
100 caisses savon de Castille,
75 paniers champagne,
100 milliers bouchons assortis en balles et en sacs,
30 caisses Marasquino,
35 balles amandes,
8 demi-pipes vieux Cognac,
6 demi-pipes do—A vendre par P. LONGIS,
6 sept 116, rue Royale

GARTHWAITE, PAYAN & Co.,
No. 30, rue du Canal, entre la Vieille Levée et la rue Chartres.
MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL.
ONT reçu par les navires Oswego et Rhode Island, et offrent à vendre à des prix excessivement bas, pour du comptant, les marchandises suivantes:
HABILLEMENTS POUR HABITATIONS:
300 gilets ronds de kersey, à le monkey,
300 gilets ronds de kersey,
300 paires pantalons de Kersey,
200 surtouts à la pilote,
100 douzaines casquettes en veau-marin, pour hommes et pour femmes.
Un assortiment de bretelles en gomme élastique et en coton; pantalons satinet, à raies et de fantaisie, &c.
Les habitants, marchands et détaillants, sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant de faire leurs emplettes ailleurs. 8 sept

DAMEJEANNES—300 damejeannes de cinq gallons, en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
166, Royale

DEMANDE DE PENSION—Un Monsieur, seul, désire trouver une pension et un logement dans une famille particulière de cette ville, où l'on ne parle que le français. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 sept—3

WHISKEY—100 barils rectifié, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93, Tchoupitoulas

SAVON—50 caisses de Cincinnati, No. 1, extra blanc, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93 Tchoupitoulas

BEURRE—Quelques barillets de l'Ouest, à vendre par
6 sept BUDDECKE, WOODS & Co.
93 Tchoupitoulas

BACON—Quelques boucauts jambons et épaules à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93 Tchoupitoulas

HUILE de saindoux—100 barils d'excellente qualité pour l'hyver, à vendre par
6 sept BUDDECKE, WOODS & Co.
93 Tchoupitoulas

SAINDOUX—60 barils, en bon état, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93 Tchoupitoulas

CHANVRE Filé—75 balles du Missouri, passé au soleil, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co
6 sept 93 Tchoupitoulas

CORDES D'EMBALLAGE—150 rouleaux du Missouri, petites dimensions, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
6 sept 93 Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE, Blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS,
6 sept 22, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment des marques Figaro, Cabaña, Minerve, Fleur de Maria, &c. à vendre par B. VALLS,
[illegible] 22 Commune

GUAVA—Pâte et Gelée, à vendre par
6 sept B. VALLS, 22 Commune

[illegible]

AVIS.
CERTAINS bruits ayant circulé sur le compte du soussigné, celui ci croit devoir faire connaître le débit de chaque associé de la maison Wiette & Sallé, savoir:
Compte de M. E. Wiette, débit de la maison de Paris, duquel il ne peut rendre compte, ci $13,000
Son compte particulier à la Nouvelle Orléans, pendant 3 ou 4 ans [illegible]
[illegible]
Pour—Son capital social qu'il a refusé de verser dans la société $10,000
Compte de M. A. Sallé, pendant sept années de résidence à la Nouvelle-Orléans $1,800
Sept—6 A. SALLÉ.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray, pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nlle. Orléans, 1er sept. 1845.
2 sept—30 GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1845.
HARVEY & COOLIDGE,
9 sept 5, Front Levée

MAGASINS A LOUER
Un superbe magasin à quatre étages, ayant un comptoir très élégant, situé rue Nat [illegible] près de la Banque du Commerce, et maintenant occupé par MM Theo. J. Wood [illegible]. Possession en sera donnée le premier novembre ou plus tôt si on le désire.
Un magasin à trois étages, en très bon état, rue St Louis No 27, maintenant occupé par M. J. Latour. Possession pour le 1er novembre prochain.
Pour les conditions, s'adresser à
9 sept LEOPOLD JEANNET, 21 rue St Louis

A LOUER—Deux maisons sur le chemin du Bayou, d'une étage de haut et ayant chacune deux chambres, un cabinet et galleris, ainsi qu'une grande cour et une cuisine.
On peut en prendre possession le 1er septembre courant. S'adresser à ROBERT MURPHY,
4 sept 182 Vieux Bassin

AVIS AUX CORDONNIERS.
LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par le Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:
Peaux vernies de Nice & Co, 1ère qualité,
Peaux de veaux, cirées, très grandes,
Prunelle ou lasting assorti,
Toile à doublure, différentes qualités,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c. D. B. MACARTY,
2 sept 23, Bourbon

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—87 caisses en débarquement du navire Emily Taylor, à vendre par
9 sept K O HOBBS, 12, Douane

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles de la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
9 sept J M CABALLERO,
32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
9 sept 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
9 sept 32 Vieille Levée

CIGARES Principe. Véritables et de qualité supérieure de la marque de Siemerbud, à vendre en magasin par
J M CABALLERO,
9 sept 32 Vieille Levée

VERMOUTH—10 caisses Vermouth, en débarquement du navire Augusta, de Marseille, et à vendre par LOISON & SILVESTRE,
9 sept 38 rue de Chartres

SANGSUES.
VINGT MILLE sangsues Hongroises et Suédoises reçues par le navire Susan Drew, du Havre, à vendre aux prix de CINQ, DIX et QUINZE cents pièce, à l'entrepôt général, rue d'Espagne encoignure Levée, No. 96, continuation de la rue Royale
Le même vient de reçu DIX MILLE sangsues espagnoles par le brick Titi, de la Havane, qu'il vendra de CINQ à DIX cents pièce.
Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. P. SOUBIRAN
6 sep

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
90 boîtes Truffes du Périgord,
83 demi boîtes do do.
CHARLES DUFOUR,
9 sept No. 11 rue Conti

Marchandises sèches au-dessous du prix coûtant.
LES soussignés s'occupant de clôre leurs affaires, offrent à des prix bien au-dessous du cours leur stock de Marchandises sèches, dont la balance sera vendue à l'encan le 10 octobre prochain
Les marchands et les consommateurs feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte. Ils ont encore en magasin une variété d'articles courans et de fantaisie, tels que
Coutils à pantalons, Mouchoirs imitation Madras, Mérinos, Gilets cachemir français, Chemises de peau et caleçons de mérinos, Flanelles, Couvertures 11x4, Bas blancs et de couleurs, [illegible] Mouchoirs de batiste, Foulards, Bretelles de diverses qualités, Cravates de soie noires, Indiennes, Toile à chemises et à draps, Rubans pour robes et pour chapeaux, Mousselines de laine, Dentelles, Ecussons, Bas brodés, Corsets, Florence noirs, Dentelles, Bijouterie, Voiles, Gants, Mercerie et Nankins, Crêpes, Ombrelles nouvelles, parfumerie, &c. &c.
FRED. BONIS & LOUVRIER,
4 sept 90 rue de Chartres

MARCHANDISES SÈCHES.
PEET & MORTON.
No. 25, rue des Magasins.
EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits, et consistant principalement en:
Indiennes riches d'un nouveau style, cotonnades unies, de jaconas, écossais et à raies, gingham, guingamp, [illegible]; flanelles, rouges, blanche, bleue, jaune et verte; Lowell, Canton, écrue et blanche; mérinos, bombazines, bombazettes, alépine; chemises de dessous et caleçons en mérinos et en coton; bas et chaussettes en mérinos et en coton; mouchoirs madras, sum en soie, noirs, blancs, bleus, rouge, Pongée et de fantaisie, &c.
4 sept

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages un très vaste assortiment d'articles appropriés, tels que: Couvertures françaises de 2 points, blancs, pour hommes, négres, couvertures pour chevaux, blanches et en couleur, [illegible], bleus, vertes; kerseys et linseys d'un nouveau style; Lowell 7x8 et 4x4; toile à chemises et à draps, écrue et blanche, 3x4, 7x8, 4x4, 6x4 et 12x4, ainsi qu'un très grand assortiment de marchandises sèches, le tout à très bas prix. Ils invitent respectueusement les détaillans, marchands et commissionnaires de venir examiner ces marchandises. PEET & MORTON,
4 sept 25 rue des Magasins

AVIS AUX CONSTRUCTEURS ET ENTREPRENEURS—PLAQUES à couvertures, article supérieur, à vendre en magasin, par
A. GORDON, WYLIE & Co.
6 sept 24 rue Bienville

ARTICLES CONVENABLES POUR LA SAISON—Cotonnades du pays, bleu et rouge, qualité supérieure, pour pantalons; Casimir d'automne, grande variété de dessins; aussi pour pantalons, tricots légers et se lavant sans déteindre, à vendre par CORDEVIOLLE & LACROIX
4 sept 132 rue de Chartres

JUPES en Mantilla. Actuellement en débarquement et à vendre par CHAS & BARBIERE,
6 sept 30 Chartres

MOUSSELINES coton. A monnée, unie, 7x8 et 4x4, actuellement en débarquement et à vendre par
CHARLES & BARRIERE,
6 sept 30 Chartres

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Susan Drew du Havre:
50 caisses absinthe suisse marque E. Peinaud,
50 caisses kirchenwasser Yersin et Lecoultre
DUDOUYT & TEULADE,
4 sept 13 Toulouse

SARDINES—En débarquement du Susan Drew, du Havre, 250 boîtes sardines et 200 demi do. de la marque de Philippe et Canaud, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
8 sept 17 et 19 rue St. Louis

FRUITS ASSORTIS—Dix caisses fruits au jus en demi bouteilles, en débarquement du Susan Drew, du Havre, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
8 sept 17 et 19 rue St. Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Reçus par les bricks Titi et Empresario, et à vendre par les soussignés:
100 milliers Regalias, Imperiales, Panetelas, Aprensados, Media Regalia et Miller, provenant de différentes manufactures.
Aussi: d'importations antérieures:
600 milliers formant un assortiment complet.
HEPBURN & TURPIN,
1 sept 11 rue Royale

EAU de Vie de Pinet, Castillon & Co—10 demi pipes et 5 quarts dito, à vendre par J. TARDOS,
4 sept 7 Conti

SAVON—300 caisses savon de Winchester No. 1, à vendre par le soussigné. J. TARDOS,
4 sept 7 Conti.

PATES pectorales—300 boîtes pâtes pectorales de mou de veau, à vendre par le soussigné. J. TARDOS,
7 Conti

BRETELLES—20 douzaines bretelles à la Polka, assorties, à vendre pour clore une consignation par
4 sept J. TARDOS, 7 Conti

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille—20 barriques vin de Bergasse;
100 paniers huile d'olive de Plagniol;
do do do de Fouciol;
do do do de Plagniol, 1/2 bouteilles;
100 caisses capres, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 sept 11 et 13, St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
1 sept 21, St. Louis

SARDINES à l'huile—300 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de B.Galibert, à vendre à des prix modérés par AUG. MOLIER,
1 sept 80, rue St Louis

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille et à vendre par le soussigné:
180 barriques vin rouge, marque de Bergasse,
400 paniers huile en bouteilles et demi bouteilles, de la marque de Plagniol et Fouciol,
100 caisses capres au vinaigre,
[illegible] paniers bouteilles vides.
AUGUSTE MOLIER,
2 sept St. Louis No. 80.

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse—En quarts et pintes, à vendre par
SMITH BRYAN, 30 Douane

TRICOTS—Un envoi comprenant des Caleçons, chemises et demi bas, à vendre par
SMITH BRYAN, 30 Douane

CHEVROTINE et Plomb en lingots—70 barillets chevrotine patentée, numéros assortis, et 90 barillets plomb en barres, en débarquement du steamer Hannibal, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co.
75, Tchoupitoulas.

BISCUITS de soda—75 barillets en débarquement du navire Rhode Island et en magasin, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

THÉ fin—1000 paquets impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong en caisses, demi caisses et boîtes de 6, 12, 15 et 14 livres, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

LIQUEURS du pays—200 barils rum, genièvre, eau de vie, alcool et esprits neutres, de preuves différentes à vendre par ROBERTS & HALL,
75 Magasins

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille, à vendre par les soussignés:
100 barriques vin de Bergasse.
DUDOUYT & TEULADE, 13 Toulouse

EN débarquement de l'Augusta de Marseille—100 barils, vin rouge, 200 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par RAYMOND CANUZAC,
24, Vieille Levée

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille:
[illegible] barriques Vin rouge Bergasse,
[illegible] paniers Huile de 12 bouteilles,
[illegible] 20 demi do.
A vendre par G. M. LUCAS

[illegible] de la cargaison reçue par [illegible]
[illegible] LOISON & SILVESTRE

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No [illegible]
Séance de lundi, le 1er septembre 1845.
Attendu que le contrat pour l'éclairage de cette Municipalité expire le 30 courant:
Il est en conséquence résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 15 courant pour le dit contrat, qui devra commencer le 1er octobre et qui expirera le 30 septembre 1846.
Conformément à la résolution ci-dessus, avis est donné que des propositions cachetées pour l'éclairage de cette Municipalité, seront reçues par le soussigné à son bureau, jusqu'au 15 du courant.
J. E. LAYET,
Secrétaire du Conseil de la Municipalité No [illegible]

EXCELLENTE AFFAIRE
A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre son Etablissement d'Horticulture bien connu, situé au faubourg Washington près des magasins à tabac, à un îlet de la Levée, formant face sur les rues Pologne, Moreau et Levée. Le dit établissement mesure 180 pieds 6 pouces face à la rue Pologne, sur 161 pieds de profondeur, 37 pieds 8 pouces de face à la rue Levée, et 148 pieds en profondeur et de face à la rue Moreau, faisant encoignure.
La maison sur la rue Pologne, se compose de deux appartements, une galerie vitrée deux cabinets et une salle sur la cour; une cuisine avec chambre à coucher, une galerie et deux cabinets; une écurie avec chambre à domestique, un hangard pour loger et deux latrines.
Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes et panneaux de couche chaude avec leurs châssis vitrés, deux serres-chaudes de 30 à 40 pieds de long et 14 de large, une grande bâtisse de trois appartements pour le jardiniers et autres travailleurs, un hangard à compartiment pour préparer les terres une bonne quantité de
Le stock de l'établissement se compose d'une grande variété de plantes et arbustes en pleine terre pour la plantation, et une grande quantité de plantes, fleurs et arbustes en pots pour les ventes journalières. Le tout forme un des assortiments les plus complets de la contrée qu'on puisse trouver aux environs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser à J. BOURDIN sur l'établissement, ou rue St Philippe, No. 112 entre Bourbon et Dauphine.
11 sept—30

ASSURANCES MUTUELLES
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GENERALES DE NEW-YORK, ayant assumé les risques en cours de la Compagnie d'Assurances Mutuelles de [illegible] (laquelle est actuellement en liquidation) est prête à assurer contre les risques de la navigation des rivières et de la mer, aux termes les plus favorables. Le bureau est au même endroit que celui de la Compagnie de l'Océan, rue du Camp No. 46.
La Compagnie d'Assurances Mutuelles générales a un fort capital bien placé, elle a fait ses aux porteurs qui ont pris des assurances avec elle [illegible] cent sur les primes dans l'espace des trois dernières années, en scripts payables à [illegible] et payables annuellement, et à tenir que la compagnie est payable [illegible] à la liquidation. C'est là un [illegible] tous les profits du Bureau, [illegible] que les [illegible] Bureaux d'Assurances Mutuelles.
Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New York ou à la Nouvelle Orléans, selon l'option des personnes.
CHAS BRIGGS, } Agents,
EDW OUDEN, }
10 sept—1 an Bureau No 46 rue du Camp

Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1845
LA Compagnie d'Assurances Mutuelles Générales de N. York a ouvert à la [illegible] une agence pour que celle de ce [illegible] et de [illegible] de cette ville n'ayant pas été [illegible], et elle est par une nouvelle souscription au fonds capital, augmenté ses ressources réelles jusqu'à concurrence de plus d'un demi million de piastres de manière à faire face aux pertes garanties par les polices délivrées par l'agence de la Nouvelle Orléans.
Les soussignés, dûment autorisés comme agents de la compagnie, continueront d'assurer contre les risques de mer, de rivières et d'incendie aux conditions les plus favorables, à leur bureau rue du Camp No. 46.
10 sept—1m CHS BRIGGS & EDW OUDEN, Agents

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.
MR. HERCY a l'honneur d'annoncer au public en général et aux marchands de nouveautés qu'il a acheté le FONDS DE TEINTURE de M. Bonnet. Le vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système, pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les étoffes qui sont apprêtées chez lui [illegible] la ville [illegible] pour les marchands de nouveautés [illegible] dans ce pays, et les [illegible] de tout genre.
[illegible]
4 septembre—3m J. HERCY

EN débarquement du navire Susan Drew, du Havre, et à vendre par les soussignés:
Indiennes, nouveaux genres. Serge unie, de Rome et autres.
Cotonnades fortes, do Colliers et chatelaines en soie.
[illegible]
[illegible]
16 sept BORDERES & Co.
[illegible] rue du Canal

REÇU par le Susan Drew, du Havre, et à vendre à très bas prix pour du comptant, par le soussigné:
10 balles couvertures blanches, 3 points,
do do vertes et bleues,
1 caisses [illegible] pour hommes,
1 do do bleus,
1 million capsules F. L, Nos 41, 43, 44 et 45,
1 caisse [illegible], 1 do [illegible],
[illegible]
100 [illegible] rognés, mérinos, cravate, article [illegible]
Un assortiment de articles [illegible]
6 caisses mouchoirs madras, [illegible]
250 douzaines mouchoirs batiste fil,
2 balles couvertures laine pour lits,
1 do do molleton de
1 do do de [illegible] enfant,
1 caisse peignes corne,
1 do galons français;
1 do Cotonnades poika;
1 do mousseline laine en couleurs, nouv [illegible]
1 do cachemire d'Ecosse.
9 sept FORCADE [illegible]
15 Conti [illegible]

H. DE GOER & RIFFLARD,
21, rue des Magasins.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre:
Deux douzaines Damassés riches, pour rideaux.
Une do Velours rouge, Brocatelle, do
Trois do Chamois et bleu, [illegible]
Deux do Filets de soie, [illegible]
Cinq do Indiennes françaises [illegible] genre.
Venant de la manufacture de Gros, Odier, Roman & Co. et garantie être de couleurs fermes—le tout à vendre aux détailleurs de la ville à très bas prix pour du comptant.
26 sout H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins

COTONNADES FRANÇAISES.
LES soussignés reçoivent par le navire Susan Drew, du Havre: Quelques balles de cotonnades françaises, parfaites et d'un style nouveau, sur lesquelles ils appellent l'attention des détaillans et marchands tailleurs.
Aussi—Mouchoirs madras français, fil de coton, noirs 4 et 5x4, Indiennes françaises de la [illegible] de laine, drap bleus et noirs, français, [illegible].
Constamment en magasin—Couvertures françaises de [illegible], des meilleures qualités, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, propres à l'usage des habitans. Le tout à vendre à bas prix.
6 sept H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins

FLANELLE GAZE, DE WELSH.
LES soussignés ont reçu directement une pièce de Flanelle gaze de Welsh, supérieure, importée expressément pour l'usage des familles.
Aussi—Flanelle écarlate, unie,
Item croisée, idem blanche 7x8, 4x4,
Couvertures vertes, bleues et rouges,
Item américaines, de trois points, épaisses,
Couvertures de lit, 10, 11 et 12x4, &c. &c.
26 sout H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins

A VENDRE en magasin par le soussigné:
10 barriques Vin vieux, marque Chateau Lafitte,
20 do de St Julien, [illegible]
20 do de St Emilion, 20 do de Bourg,
12 1/2 barriques do marque St. Julien,
12 1/4 vieux Cognac, très bonne qualité,
10 barils Madère, de 10 gallons,
20 barils Vin blanc Sauterne,
25 do do Barsac,
5 pipes Hollande Gin, et commun,
50 caisses Vin rouge Chateau Margaux,
50 do do Latour, 40 do de Lafitte,
25 do do Cantenac, 50 do de Loeville,
20 do do St Julien,
10 do Vin blanc Sauterne et Barsac,
10 do Absinthe Suisse, Yersin et Lecoultre,
10 do Cerises à l'eau de vie,
10 do Pruneaux à l'eau de vie,
100 paniers Anisette de Bordeaux, surfines et superfines,
[illegible] caisses Vin de Bière,
[illegible] do Liqueurs 1/2 bouteilles, [illegible] de Dantzic,
[illegible] Eau de fleur d'oranger en [illegible] et [illegible],
40 paniers Huile d'olive, marque Plagniol, en demi bouteilles,
[illegible] Bouchons assortis, 4 boucauts [illegible],
4 barils Verres,
1 caisse Madère à Bouteilles.
DUDOUYT & TEULADE,
20 sout 13 rue Toulouse

VINS rouges—150 barriques vins de Bordeaux, Chateau Margaux, St. Julien, St. Estèphe, Queyries, de Marseille, vin de Marseille, marque Bergasse, Chateau [illegible] et [illegible], à vendre par J. F. BERCIER & Co.
[illegible] Vieille Levée

VINS—de barils Haut Sauterne, Barsac, à vendre en magasin par J. F. BERCIER & Co.
[illegible] Vieille Levée

VINS en caisses—Marques St. Julien, Chateau Beychevelle, très vieux; 44 dito Haut [illegible] très vieux; 20 dito St. Julien de quatre ans [illegible] vin ordinaire, St. Julien, Chateau Lafitte, [illegible], St. Estèphe, marque Lestang, [illegible], à vendre par J. F. BERCIER & Co.
16 sout 45, Vieille Levée

CHAUSSURES
REÇU par le navire Rhode Island, [illegible] caisses bottes de Regnier, [illegible] à l'épreuve du climat, [illegible] et [illegible] pour habitations, à vendre par [illegible] & Co.
3 sep 14 rue des Magasins